

85



Fiac
tarn

CLARTÉ
COMMUNICATION
TRANSPARENCE

2022 été



85

Chers Fiacois, chères Fiacaises,

Juillet 2022.

Il y a un mois, nous retrouvons avec plaisir, les spectacles culturels à visages découverts, les échanges, les moments de partages... on se serait cru revenus à une vie normale.

A l'heure où j'écris ces lignes, on nous parle d'une quatrième vague ; à l'heure où vous les lirez, serons-nous revenus à une situation sanitaire dégradée ?

Toutes ces interrogations récurrentes nous invitent à appréhender notre monde actuel d'une manière différente.

Nous devons apprendre à vivre avec cette pandémie.

Nous devons avoir le courage et la ténacité de mettre en place des événements tout en sachant qu'ils pourront être annulés.

Bref ! ne pas baisser les bras devant cette calamité et continuer à avancer.

Le 14 juillet, nous prévoyons un petit déjeuner républicain auquel sont invités tous les habitants et habitantes de Fiac. Ce petit déjeuner aura le format table espagnole, chacun-e étant invité à apporter quelque chose à partager.

Nous prévoyons aussi, en septembre, l'inauguration de la mairie ainsi qu'une rencontre avec les nouveaux-elles arrivants depuis 3 ans.

Durant le premier semestre, nous nous sommes installés dans la mairie rénovée, nous avons finalisé les demandes de subventions pour des toilettes publiques, des jeux d'enfants... et nous aurons bientôt, grâce au plan «France relance», un panneau d'information couleur à défilement numérique ainsi qu'un système de visioconférence dans la salle du conseil permettant de suivre les conseils municipaux dans de bonnes conditions.

Je vous souhaite au nom du conseil municipal un deuxième semestre 2022 rempli d'espoir,

Très cordialement,

Alain Berthon



La rumeur infondée, le bruit qui court dans la campagne...

Ce bruit issu d'une malveillance, de fausses informations, ou de quiproquos contribue à entretenir une atmosphère malsaine.

Si vous vous posez des questions quelles qu'elles soient, évitez d'agresser les adjoint-e-s ou les conseiller-e-s dans leur sphère privée.

Le plus simple pour que la transparence règne à Fiac, c'est de vous adresser à moi en prenant rendez-vous avec le secrétariat de la mairie ou de m'envoyer un mail à communedefiac@gmail.com.

Je vous recevrai avec plaisir.

SOMMAIRE

Actualités	3
Finance-économie	
Compte administratif 2021	4
Budget principal primitif 2022	5
Jeunesse	8
Ecole du Figuier	9
Communication	14
Tourisme-économie locale	15
Environnement	
Déchets : des progrès à faire	16
Culture-associations	17
Pages pratiques	28

ACTUALITÉS

Modification de l'entrée de Fiac

La route des Martyrs est la portion de la RD 43 en sortie de village vers Cabanès jusqu'au carrefour avec la RD47 (route de Labastide Saint-Georges à Cabanès). Depuis quelques semaines, les usagers ont pu remarquer que le panneau d'entrée d'agglomération (panneau rectangulaire sur fond blanc encadré de rouge) a été éloigné du village de 400 mètres et est désormais positionné au-delà des dernières habitations qui sont longées par cette voie. Le déplacement de ce panneau a été souhaité par la municipalité et les riverains en raison de la vitesse souvent excessive de véhicules de tous types. Il a été demandé par la municipalité au Conseil départemental, gestionnaire des routes départementales qui l'a mis en œuvre avec ses services techniques, basés à Lavaur, qui ont créé pour l'occasion un massif en béton plus durable.

Il bénéficie en premier lieu aux riverains de la route des Martyrs, puisque il implique un abaissement de la vitesse maximale autorisée de 80 km/h à 50 km/h et contribue également à la sécurisation du carrefour avec la route de la Capelle. Par souci de cohérence, le panneau de sortie d'agglomération sera lui aussi déplacé dans la même zone.

Un été animé à Fiac

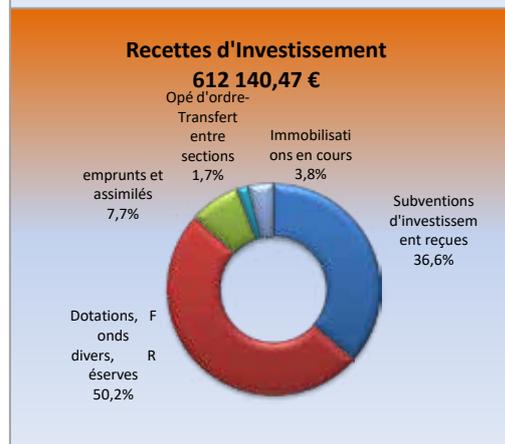
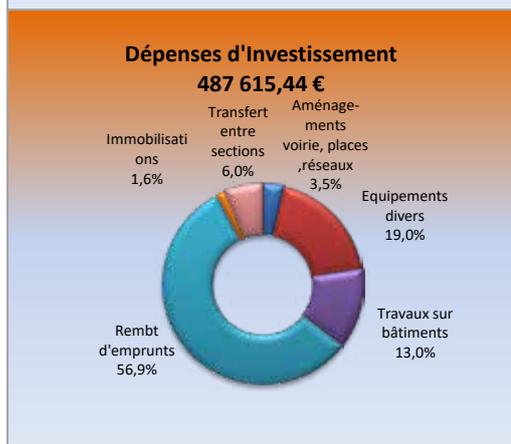
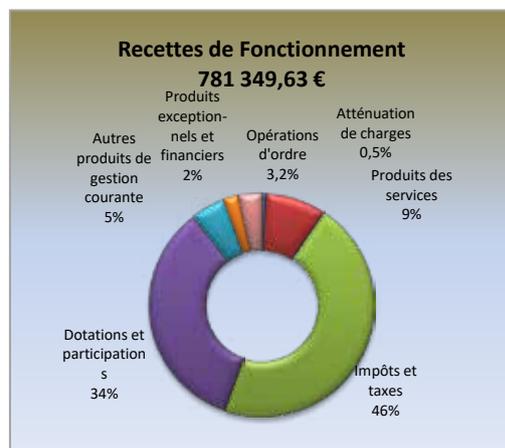
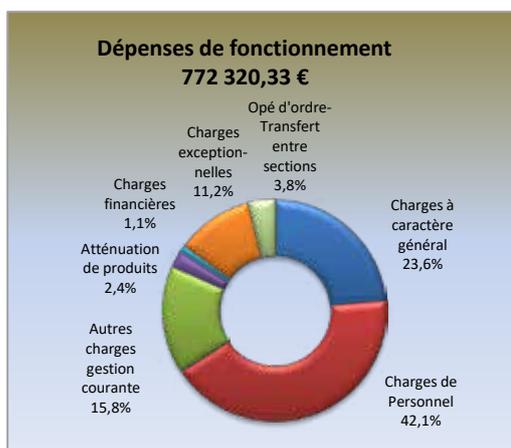
L'été sera bien rempli à Fiac. Du 5 au 7 août, les fêtes de Fiac sont de retour, avec karaoké, cinéma de plein air, repas, orchestre et pétanque. Retrouvez les infos à ce sujet sur la page du Comité des Fêtes.

Ensuite, le dernier dimanche d'août, le grand vide grenier de la chasse fait son retour dans le village ! Tout le monde l'attend avec impatience, nous espérons qu'après deux ans difficiles, il sera un succès.



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 772 320,33 €	G 781 349,63 €
	Section d'investissement	B 487 615,44 €	H 612 140,47 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement	C (si déficit) 0,00 €	I (si excédent) 388 114,37 €
	Report en section d'investissement	D (si déficit) 213 741,58 €	J (si excédent) 0,00 €
		=	=
TOTAL (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D 1 473 677,35 €	= G+H+I+J 1 781 604,47 €



BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2022

I. Cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Nous ne reprenons ici que les éléments du budget principal.

La note présentant l'ensemble des budgets (principal + assainissement+ transports) est disponible sur le site Internet de la commune.

Le budget 2022 a été voté le 15 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

La section de fonctionnement reflète la gestion des affaires courantes. La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement (781 349,63 euros en 2021) correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement (772 320,33 euros en 2021) sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations, les contributions obligatoires, les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les salaires représentent 39 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement, y compris les reports antérieurs, et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune.

- Les impôts locaux
(montant 2019 : 277 862 euros / montant 2020 : 286 650 euros / montant 2021 : 297 453 euros)

- Les dotations versées par l'Etat (DGF-Dotation Globale de Fonctionnement)
(montant 2019 : 212 763 euros / montant 2020 : 212 708 euros - montant 2021 : 215 777 euros)

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, principalement des loyers encaissés.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses prévues 2022	Montant (euros)	Recettes prévues 2022	Montant (euros)
Dépenses courantes	273 950,00	Excédent brut reporté	234 087,59
Dépenses de personnel (salaires + charges)	354 220,00	Recettes des services	80 000,00
Autres dépenses de gestion courante	157 684,23	Impôts et taxes	379 178,00
Dépenses financières	7 500,00	Dotations et participations	283 920,00
Dépenses exceptionnelles	-	Autres recettes de gestion courante	6,00
Autres dépenses	19 244,00	Recettes exceptionnelles	25 000,00
Dépenses imprévues	63 337,22	Recettes financières	-
Total dépenses réelles		Autres recettes	42 600,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	33 961	Atténuation de charges	9 400,00
Virement à la section d'investissement	144 295,14	Produits (écritures d'ordre entre sections)	-
Total général	1 054 191,59	Total général	1 054 191,59

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

Depuis 2021, la TH (taxe d'habitation) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'Etat.

Les taux d'imposition 2022 ne vont pas augmenter pour 2022 :

- Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 41,13 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 42,81 %
- Contribution foncière des entreprises : 23,67 %

Le produit total attendu de la fiscalité locale s'élève à 354 267 euros.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat : montant de la DGF : 222 038 euros.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (terrains, constructions, réseaux...);
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses prévues 2022	Montant (euros)	Recettes prévues 2022	Montant (euros)
Solde d'investissement reporté	89 216,55	Virement de la section de fonctionnement	144 295,14
Remboursement d'emprunts	45 000,00	FCTVA	34 144,00
Titres de participation	2 100,00	Excédent de fonctionnement	163 056,08
Dépenses d'équipement	310 864,53	Cessions d'immobilisations	-
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9 023,00	Taxe aménagement	10 900,00
		Autres recettes	300,00
Autres dépenses	6 332,00	Subventions	99 379,86
		Emprunts	-
Dépenses imprévues	-	Produits (écritures d'ordre entre section)	10 461,00
Total général	462 536,08	Total général	462 536,08

c) Les principaux projets de l'année 2022

Opération n°279 : Cantine scolaire : 2 025,30 euros
 Opération n°283 : Travaux de voirie : 47 060,00 euros
 Opération n°284 : Rénovation salle des fêtes : 30 000,00 euros
 Opération n°287 : Panneaux de signalisation centre village : 2 716,83 euros
 Opération n°290 : Dotation équipement école : 800,00 euros
 Opération n°291 : Achat tracteur épareuse :

1 200,00 euros

Opération n°293 : Cabinet des orthophonistes : 1 325,00 euros

Opération n°297 : Achat terrain cimetière : 33 000,00 euros

Opération n°301 : Réhabilitation mairie : 80 637,40 euros

Opération n°302 : Création de toilettes publiques : 36 000,00 euros

Opération n°306 : Transition numérique - équipements divers : 26 100,00 euros

Opération n°307 : Création de 2 aires de jeux : 50 000,00 euros

 TOTAL 310 864,53 euros

d) Les subventions d'investissements prévues

Les subventions concernant le cabinet des orthophonistes (reliquat 2021 de 12 600,00 euros), la réhabilitation de la mairie (montant à percevoir 60 962,86 euros), la transition numérique (montant à percevoir 20 326,00 euros) et la création de 2 aires de jeux (montant à percevoir 5 551,00 euros) sont inscrites au budget 2022.

Le montant des subventions attendues pour l'ensemble des opérations d'investissement s'élève à 47 971,00 euros. Cette somme ne peut toutefois être inscrite au budget primitif 2022 puisque la commune n'a pas encore reçu l'accord des partenaires financiers.

III. Etat de la dette

Budget communal : cinq emprunts en cours pour une annuité de 45 733,14 euros.

Budget annexe assainissement : cinq emprunts en cours pour une annuité de 34 027,86 euros.

COMMISSION JEUNESSE

Geneviève Larrue part à la retraite, les petits de maternelle ont le cœur gros, mais pas qu'eux. Gene, dans l'école, est la maman ou la mamie de tous. Son calme, son attention, sa bonne humeur ont fait d'elle une figure incontournable à l'école du Figuier.

Bonne retraite à Geneviève Larrue !

Samedi 25 juin, nous avons honoré nos récentes retraitées, **Maryse Teste** et **Geneviève Larrue**.

Ce fut aussi l'occasion de saluer le départ de **Delphine Duris** qui a demandé sa mutation pour une commune proche et de remettre la médaille du travail aux agents qui en ont fait la demande : **Geneviève, Delphine et Jérôme Duris**.

Bonne route à tous, vers de nouveaux horizons !



ÉCOLE DU FIGUIER

La vie de l'école a bien repris depuis le mois d'avril 2022. Le protocole sanitaire s'est assoupli, ce qui rend le quotidien de l'équipe pédagogique et des enfants bien plus agréable.

Plusieurs rendez-vous annuels ont repris pour diversifier l'éducation à la santé et à la citoyenneté des enfants : Jacques et Chantal interviennent avec les ateliers philos du mardi, Cécile initie les cycles 2 au hand-ball, les projets de l'année arrivent à leur fin comme Ça va Jazzer, le dancekeat, la découverte des animaux portant leur maison sur leur dos ou encore une approche de la biodiversité avec la visite des Ruchers de Mathieu et enfin les programmes officiels ont été bouclés.

En parlant des plus grands, ils sont partis à Meschers-sur-Gironde pour 5 jours à partir du 20 juin. Au programme : découverte du milieu marin (l'ostréiculture, un phare, un port, pêche, création aquarium...) et initiation au char à voile. Une belle expérience humaine en perspective.

L'année s'est finie avec une journée multisports à Aquaval fin juin. Les élèves de CP, CE1 et CE2 se sont également rendus au Village Gaulois pour clôturer l'année.



Quelques zooms sur nos classes

Les élèves de la classe de TPS-PS-MS-GS se sont rendus **au refuge des tortues à Bessières**. Dans un parc verdoyant favorisant la biodiversité, ils ont pu rencontrer des tortues de plusieurs tailles et de plusieurs espèces.

Ils ont pu toucher des tortues et ont même tenu une petite tortue dans leurs mains : sacrée expérience !

Ils ont aussi profité pleinement de l'aire de jeux et ont fabriqué une tortue en plâtre avec leur ami Franklin.

Ils se sont régalez et se sont créés de beaux souvenirs.

Le 16 mai, les élèves de TPS au CE2 ont assisté à un spectacle financé par le Réseau Val d'Agout et accueilli par la salle municipale de Fiac.

Intitulé *Attention Zoé*, entre humour et magie, les enfants ont pu conclure le projet de l'année sur les risques domestiques en aidant Zoé à ne pas se blesser devant beaucoup de tentations de la vie quotidienne.



Toujours avec le Réseau et le partenariat avec le centre d'Art Le Lait, l'école accueille périodiquement une œuvre. Tous les élèves ont interprété à leurs façons le tableau *Le Miroir de Pistoletto*.





Jeunesse

Concernant les CE1/CE2, un professeur du Conservatoire d'Albi est intervenu à 7 reprises dans la classe pour travailler autour du jazz et de l'improvisation, ce que l'on appelle le scat. Une opportunité enrichissante, ici financée par la coopérative scolaire.

Les élèves de CP/CE1 participaient cette année au projet Dancekeat qui mêlait danse contemporaine et dessin animé en partenariat avec l'ADDA du Tarn. Des coins du village sont mis à l'honneur puisque toutes les prises vidéos ont été faites en extérieur.

Ces productions vidéos seront prochainement visibles sur le compte Instagram @dancekeat-tarn (une est déjà en ligne). Les autres seront diffusées pendant la fête de l'école, le 5 juillet. Ce projet était également financé par la coopérative scolaire.

La classe de Mme Robin s'est rendue au CNES le 7 juin pour finaliser leur projet de l'année où l'on rappelle que la seule classe du Tarn retenue était la sienne. Ils ont créé une histoire autour des manchots, l'ont présentée à d'autres classes de CM2 à cette occasion et ont visité le CNES de Toulouse. Une journée riche de découvertes au programme.





NOUVELLES DE LA COMMISSION

Le plan de Fiac

Nous vous l'indiquions dans le précédent bulletin : un plan de Fiac a été réalisé, pour affichage en grand format sur Dibon à au moins deux endroits de la commune.

Le plan a été lu, relu, corrigé et validé. Il est parti à l'impression, et nous attendons impatientement l'arrivée du résultat final !

Le panneau d'affichage numérique

Grâce à une subvention accordée par la préfecture pour la transformation numérique des collectivités territoriale, nous avons voté le 22 juin l'achat d'un panneau d'affichage numérique de marque Charvet. La commande va être passée afin que l'installation puisse se faire au plus vite. Ce nouveau moyen de communication permettra de faire passer les informations de manière rapide et attractive aux habitant-e-s de la commune et aux personnes de passage.

Doté d'un affichage en couleurs, il vous annoncera les événements, conseils municipaux, informations importantes, manifestations associatives, etc.

La diffusion des conseils en direct sur Internet

Cette même subvention nous a permis de voter au conseil municipal du 22 juin l'achat d'un équipement de visio-conférence qui nous permettra de diffuser les conseils municipaux en direct de manière plus fluide et plus professionnelle.

Il nous faudra bien sûr un petit temps de rodage, nous comptons sur vous pour regarder les conseils et nous donner votre avis !



TOURISME

ÉCONOMIE

Ouverture de l'hôtel restaurant Spa Château de Fiac

Venez découvrir un lieu unique du XIXe siècle empli de charme et de sérénité.

Le Château se compose de seize chambres avec un décor élégant et raffiné qui mêle délicatement l'histoire de cette ancienne maison à la modernité.

Le restaurant « Renaissance » ouvert à tous vous accueille pour le déjeuner ou le dîner autour d'une table inspirée par notre région et revisitée par le chef Stephane Cornu.

Enfin, le Spa Revivo du Château mêle tous les aspects du bien-être, de la plénitude, du calme et du cocooning. L'espace balnéothérapie et les soins prodigués vous plongeront dans un moment de détente.

Nous aurons un immense plaisir à vous y accueillir !



Réouverture du restaurant du golf : L'Assiette à Par

Le restaurant l'Assiette à Par, fraîchement ouvert, vous accueille 7j/7j le midi et les jeudi, vendredi et samedi soir sur le domaine du golf de Fiac. Une cuisine de qualité, élaborée exclusivement de produits frais et locaux, vous sera proposée sous différentes formules dans un cadre magnifique.

Réservation au 0789095543.



DÉCHETS DES PROGRÈS À FAIRE...

Trifyl vient d'analyser les déchets de notre poubelle noire. Les résultats démontrent que deux tiers de son contenu ne devraient pas y être et pourraient être évités.

Le gaspillage alimentaire, à lui seul, représente 15 kg ! Il s'agit d'aliments non consommés (fruits, légumes...), ou encore sous-emballage! Vérifier ses stocks avant d'acheter, contrôler les dates de péremption ou cuisiner les restes en priorité sont autant de pratiques qui peuvent contribuer à réduire ce gaspillage.

Un déchet sur trois est « bio »

Constitués essentiellement de restes de cuisine et de petits déchets verts, les biodéchets peuvent être valorisés. En 2024, une partie du territoire pourra les trier en les déposant dans un petit sac de couleur collecté en même temps que la poubelle noire. La future usine de tri et valorisation des déchets de Trifyl permettra de distinguer et séparer ces sacs pour valoriser leur contenu en biogaz et compost. Dès aujourd'hui, les biodéchets peuvent être valorisés par l'utilisation d'un composteur ou le nourrissage d'animaux domestiques (poules...).

Jeter moins en triant encore plus

Tous les ans, chacun de nous jette en moyenne 32 kg de papiers et d'emballages (flacons et bouteilles en plastique, emballages métalliques, papiers-cartons et briques alimentaires). Ce chiffre double, si on ajoute le verre et les autres emballages que nous pourrions trier à partir du 1er janvier 2023.

Et aussi...

Enfin, nous jetons encore une multitude d'objets et de matériaux qui pourraient être, eux aussi, valorisés s'ils étaient déposés dans les lieux appropriés, comme les bornes textiles ou les déchèteries. Alors, qu'est-ce qu'on attend pour alléger notre poubelle ?

+ d'informations sur www.trifyl.fr

Quelques chiffres

Sur les 221 kg / an / habitant de déchets, seuls 79 kg sont des « déchets ultimes », qui ne sont pas valorisables.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Après ces deux années assez compliquées, la chasse de Fiac organise à nouveau, son grand vide grenier, qui aura lieu le 28 août 2022 dans les rues du village de Fiac.

Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter la fiche d'inscription ci-dessous.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter par mail à axel.jarosz@gmail.com ou au 06.13.76.17.17

Venez nombreux, en famille, ou entre amis, passer une merveilleuse journée au village de Fiac.

Buvette et restauration sur place.

Parking avec navette minibus gratuit.

REGLEMENT INTERNE

La Société Communale de Chasse de FIAC se réserve le droit d'arrêter les inscriptions dès que les emplacements seront tous réservés : les dossiers complets sont traités dès réception.

- **Le prix de l'emplacement est fixé à 3,00 € le mètre linéaire (minimum : 3 m)**
- Le paiement des emplacements devra être fourni lors de l'inscription ainsi que la photocopie recto/verso de la carte d'identité.
- Toute demande de réservation incomplète et non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.
- Les objets exposés et biens personnels ne sont en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs.
- **Les véhicules, une fois déchargés, seront acheminés sur un parking prévu à cet effet.**
- **Aucun véhicule ne devra rester à côté des stands sauf cas majeur (handicap)**
- Des poubelles seront mises à disposition des exposants et visiteurs. Veuillez respecter la propreté des lieux.
- Vous ne devez vendre que des objets personnels et usagers (art. L.310-2 du Code du Commerce)
- En application de l'art. L-324.10 du Code du Travail, tout travail dissimulé est interdit.
- Les organisateurs n'étant pas responsables des caprices de la météo, aucun remboursement ne sera effectué
- Par son adhésion, l'exposant renonce à tous recours contre l'organisateur en cas de perte, vol ou mévente.
- Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée.
- L'accueil et l'installation des exposants se fera de 6h30 à 8h30. Aucune installation ne sera possible après cette heure.

BULLETIN D'INSCRIPTION et Attestation sur l'honneur

Vide grenier Produits régionaux Bourses aux collections (cocher la case de votre choix)

Nom Prénom :

Adresse :

.....

☎ : Portable :

Courriel :

Je réserve mètre (s) x 3.00 € = € (minimum : 3 m)

Je certifie sur l'honneur ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année conformément à l'art. 4 du décret n° 2009 du 7 janvier 2009.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A :

Le :

Signature :

Réservation à envoyer avec la photocopie de la carte d'identité (recto verso) à : Axel JAROSZ, 1770 route de damiatte 81500 FIAC

Règlement obligatoire à l'inscription par chèque à l'ordre de : Société Communale de Chasse de FIAC



Jardins partagés du Clot dal rey

L'association des jardins partagés du Clot Dal Rey est heureuse de vous offrir la possibilité de réaliser votre rêve de jardin potager.

Vous n'avez pas d'espace extérieur à votre habitation, ou vous souhaitez le consacrer à d'autres aménagements, vous n'avez pas envie de jardiner seul(e) et souhaitez faire de ce loisir l'occasion d'échanges et de partages autour de cette activité. Le CDR vous accueille sur deux terrains à cinq minutes à pied du centre du village de Fiac.

Il s'agit d'une part d'un verger/poulailler et d'autre part d'un potager sur un site remarquable. Le premier est mis à notre disposition par la Mairie de Fiac, quant au deuxième, il nous est très aimablement confié par monsieur Gordon Oldham, propriétaire du REVIVO CHÂTEAU DE FIAC .

Options

1. Une parcelle individuelle prête à l'emploi de 30 m² pour une participation de 40 euros par an.
2. Deux parcelles collectives de 200 m² chacune sans participation financière supplémentaire (semences partagées).

3. Une poule pondeuse au poulailler sans participation financière supplémentaire (achat des poules, alimentation et entretien partagés).

Une, deux ou trois options pour 40 euros par an selon vos envies.
L'adhésion au CDR est de 10 euros.

« La tristesse est un mur élevé entre deux jardins » Khalil Gibran

Nous contacter:
Tel: 06 73 19 86 32
Mail: clot.dal.rey@gmail.com

« La tristesse est un mur élevé entre deux jardins » Khalil Gibran

LES QUILTS DE COCAGNE

Toujours une activité intense dans le club des patcheuses de Fiac, notamment en prévision de notre prochaine exposition en novembre 2022.

Nous nous réunissons toujours, à l'heure où j'écris ces lignes, dans la salle des associations mais nous allons rejoindre bientôt notre salle des fêtes dans laquelle nous sommes plus à l'aise...

Nous nous réunissons toujours le lundi après-midi de 14h à 17h et je vous renouvelle ma proposition de venir nous voir travailler pour découvrir notre passion : le patchwork.

Pour avoir plus de renseignements :
Françoise DANGIN
06 31 96 59 29
FD1G1@orange.fr



SECOURS POPULAIRE

L'antenne de Fiac a la particularité de proposer des aides autres que le vestiaire et l'aide alimentaire, axant son activité sur le soutien à l'informatique et aux mathématiques à partir de la classe de seconde, pour vous permettre de vaincre vos difficultés.

C'est aussi, pour certains d'entre vous :

- un accès aux vacances ;
- une aide aux licences sportives ;
- une aide à la rentrée scolaire avec une attention particulière à l'entrée en lycée technique ;
- une aide pour les fêtes de fin d'année.

Pour les aides alimentaires et le vestiaire, l'antenne de Lavour 2 rue du Pastel est ouverte le lundi, le mardi et le jeudi de 9h à 17h.

Nous vous assurons de notre discrétion.

**N'hésitez pas à contacter Claudine au
06 24 26 15 29.**

L'atelier informatique vous accueille le mercredi matin au café de Fiac, à partir de 10h30, pour tous vos tracas dans l'utilisation de vos logiciels et dans le maniement de votre ordinateur.

L'atelier de soutien aux mathématiques a aidé cette année deux lycéennes de seconde et une en terminale, par séances de 1 h à 1 h 30 le samedi après midi. Pour toute inscription à ce soutien, merci d'appeler (l'atelier s'adresse aussi aux adultes en formation niveau bac , BTS, école d'ingénieurs...).

SOPHROLOGIE

L'association Sophrologiquement Vôtre



vous propose des séances de sophrologie à votre domicile.

La sophrologie est une méthodologie originale accessible et adaptable à tous et à toutes. Sa pratique permet de mobiliser les ressources qui existent en tout être humain dans un objectif d'épanouissement, nécessaires à une meilleure qualité de vie au quotidien.

En effet au-delà des techniques qui vont permettre de se détendre, de gérer son stress... , la sophrologie est une démarche à travers laquelle chacun va pouvoir mieux se connaître, mobiliser ses capacités d'action, d'adaptation, de bien-être.

La sophrologie peut vous accompagner, par exemple, pour mieux dormir, une meilleure gestion du stress au quotidien ou au travail, apaiser certains symptômes comme la douleur par exemple dans les lombalgies, vous préparer à des examens ou traitements médicaux, à une intervention, développer une meilleure efficacité dans vos études, vous préparer à des examens (brevet des écoles, baccalauréat, permis de conduire...).

Pour cela, l'association propose des séances en individuel...

La durée d'une séance en individuel est d'une heure environ.

... ou en groupe

La sophrologie se prête parfaitement à une pratique en groupe. La dynamique du groupe, les échanges, le partage du vécu des exercices sont autant de moyens d'enrichir et d'accélérer son propre cheminement.

Des séances collectives en petit groupe de 2 à 5 personnes sont proposées au domicile d'un des participants. Ce peut-être entre amis, voisins, ou ayant un intérêt commun (connaissances, collègues travail, activité de loisirs etc.) ou des personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer.

Les séances sont d'1h15/1h30 (selon le nombre de participants).

Que ce soit en séance individuelle ou en groupe la sophrologie se pratique assis sur une chaise ou debout selon les exercices. Et elle ne nécessite aucune tenue particulière.

Pour avoir de plus amples renseignements n'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'association à l'adresse suivante : sophrologiquementvotre.fr

ou par téléphone au : 06 77 92 10 87



AS GOLF DE FIAAC

Ce début d'année a été chargé pour les équipes du Golf de Fiac. Quelques bons résultats ont été obtenus, mais nous avons aussi vécu quelques déceptions. Un grand merci aux capitaines et à tous nos équipiers, pour ces bons moments.

Championnats du Tarn à Mazamet, les 19 et 20 mars

L'équipe féminine, tenante du titre, a fini à la 4e place des strokes le samedi.

Castres, l'équipe favorite lors de ces championnats leur était proposée en demie finale. Malgré une belle résistance, nos filles perdaient 3 à 2 et leur titre. Pour la petite finale, nos couleurs s'imposaient face aux locales de Mazamet pour finir à une honorable 3e place.

L'équipe homme, quant à elle, a tout d'abord fini 2e des strokes le samedi, ce qui leur a permis de croiser le fer avec nos amis castrais. Malheureusement, nos couleurs ont été battues par 4 à 1 par cette très belle équipe.

Il est à noter que nous avons un vice-champion du Tarn en la personne de Philippe Torti qui perd le titre au 18e trou....

Encore bravo à nos équipes pour avoir su malgré tout braver un temps à ne pas mettre un golfeur dehors, vent, froid et pluie durant tout le week end.

Championnats de ligue Dames à Eauze, les 9 et 10 avril

Notre équipe féminine s'est très honorablement comportée lors de ce week-end de championnat de ligue. En effet, nos représentantes ont terminé les strokes du samedi à une très belle 7e place sur 16 équipes qui représentent le gratin en Occitanie.

Il est à noter la première compétition réussie de Léa à ce type d'évènement.

Pour le match de classement, l'équipe de Tarbes a battu celle de Fiac par 3,5 à 1,5 avec

une belle victoire d'Isabelle (5 et 4) et un partage des points pour Léa.

Championnats de 1re division de ligue hommes à Palmola, les 23 et 24 avril

Dans des conditions extrêmement difficiles, notre équipe masculine s'est encore une fois montrée à son avantage lors de cette compétition qui regroupe les plus belles équipes d'Occitanie, comme Palmola, Vieille-Toulouse ou encore Albi. Lors des strokes du samedi, nos joueurs se sont hissés jusqu'à une très belle 6e place, synonyme de maintien, objectif atteint pour l'équipe de Laurent. Pour situer le niveau de la performance, les 5 équipes devant nos couleurs évoluent en 1re ou 2e division nationale !!!

Promotion nationale équipe 2 hommes à Mont-Griffon, du 6 au 8 mai

Sur un parcours très sélectif, avec des greens aux multiples pentes, nos joueurs ont obtenu le droit de disputer les barrages d'accession à la 2e division nationale en se classant 14e après les 2 premiers tours de strokes.

Malheureusement, nous avons dû baisser pavillon face à une très belle équipe de Fourqueux (Yvelines) qui disposait d'un champ de joueurs à faire pâlir certaines équipes 1...

Promotion nationale dames à Pic-Saint-Loup, les 7 et 8 mai

Sur un parcours très exigeant, connu pour sa difficulté technique et physique, nos féminines malgré une belle deuxième journée, n'ont pu remonter jusqu'à l'unique place qui permettait de monter en 3e division nationale, la première. Elles finissent à une belle 4e place, en étant la seule équipe du champ à améliorer son score de la 1re journée, preuve de leur investissement.

4e division nationale hommes à Mazamet, du 5 au 8 mai

Sur le parcours de Mazamet, à l'issue des strokes, l'équipe de Laurent s'est donné le droit de rêver à une nouvelle montée en 3e division nationale. En effet, à l'issue des 2 premiers tours, ils se classent 7e (ex aequo avec le 5e et 6e) et se voient proposer l'équipe de Comminges.

Après voir tenu en respect cette équipe très solide lors des foursomes du matin (1 à 1), les simples de l'après-midi nous ont été fatals.

L'équipe reste donc en 4e division nationale, ce qui est déjà très honorable, vu le niveau des équipes engagées.

L'AFIAC EN 2022

Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 10 mai 2022, c'est un tout nouveau conseil d'administration que nous découvrons à la présidence de l'Association Fiacoise d'Initiatives Artistiques Contemporaines. Cette nouvelle équipe est constituée de 8 membres élus en co-présidence, la modification des statuts de l'association lors d'une AG exceptionnelle a permis d'intégrer cette nouvelle valeur.

Ce groupe aux compétences variées et complémentaires est composé de :

- Monique Gatti, éducatrice-spécialisée à la retraite ;
- Claudia Petit, retraitée des métiers de l'éducation ;
- Alain Rivals, retraité de l'éducation nationale ;
- Florence Grandjean, professeure d'anglais ;
- Dominique Besse, retraitée de la fonction publique ;
- Francis Barthe, inspecteur du travail à la retraite ;
- Dimitri Vartanian, responsable formation sécurité ;
- Jean Bech, agent administratif.

Pour marquer cette reprise dynamique, deux événements ont eu lieu ou sont prévus prochainement :

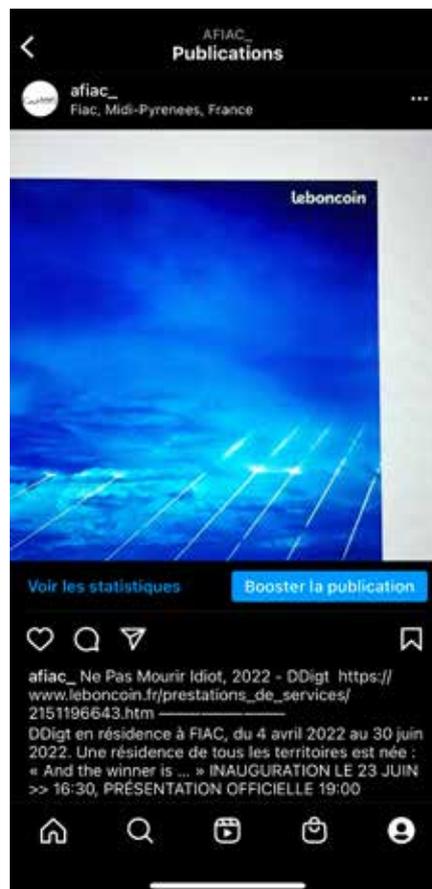
- Le vernissage de fin de résidence intitulée « And the winner is ... » par l'artiste DDigt au café de Fiac le 23 juin 2022 à partir de 16h30 avec une présentation officielle à 19h.

- Un festival d'art contemporain est également attendu les 30 septembre, 1 et 2 octobre sur le territoire de la Communauté de Communes du Laurécois - Pays d'Agout.

Nous espérons vous retrouver nombreux sur nos événements.

Si vous souhaitez vous engager à nos côtés ou pour davantage d'informations, nous restons à votre disposition à l'adresse e-mail suivante : direction@afiac.org

La nouvelle équipe de L'AFIAC



CAFÉ DE FIAAC

Le café associatif de Fiac vu par un inconditionnel

Bonjour ,
Ah ! Le Café le Fiac. Je suis un fidèle des fidèles. Car c'est mon plaisir. C'est ma passion, mon port d'attache, ma vie... Holà ! Holà ! Je m'emballe !

J'aime bien le jeudi soir. Quelquefois c'est calme, on a le temps de discuter au comptoir ou à une table. Les consommations ne sont pas chères : on pourrait offrir la tournée générale sans se ruiner. D'autres fois, il y a une animation, un petit concert, une lecture... Là, la tournée générale coûterait un peu plus, mais l'ambiance reste amicale et bon enfant.

Parfois, je mange un morceau : je commande des tapas au fromage ou au jambon de pays. Mais parfois quelqu'un a amené une tarte ou un dessert. On partage. Il m'arrive aussi de prendre juste un petit verre en passant et à 20h je suis au lit. Pour être honnête, je dois dire que c'est plus rare.

J'adore le vendredi soir, le jour du repas. C'est génial : un plat, un dessert et une boisson pour 10 euros. Et même 5 si vous êtes un enfant ou que vous n'avez pas 10 euros. Si vous êtes un enfant qui n'a pas 10 euros, il faut sûrement négocier. Vous allez dire : à ce prix là, on ne doit pas manger grand-chose de bon ! Que nenni ! Je vous donne des exemples de plats que j'ai déjà mangés, et vous peut-être pas :
Gâteau de morue et gambas à la crème de crustacés
Émincé de poulet indonésien au galanga et curcuma avec riz parfumé
Rôti de porc à la poire et purée au curcuma
Choucroute bavaroise... etc.

J'en reste là : quand on écrit, on ne doit pas baver sur sa feuille. Et les desserts ! J'allais oublier les desserts :
Mousse banane coco, apfelstrudel, strudel aux pommes, mango and sticky rice with coconut cream and salted caramel sauce, charlotte aux cerises confites... etc.

Je m'arrête ! Je m'arrête ! Je sens que je vous fais du mal ! Au début, au repas, on était 50 presque tous les vendredis. Et le COVID est passé par là... Après la fermeture forcée, on a redémarré à 10 puis 15 puis 20 puis 25... Durant tout ce temps , les bénévoles ont tenu bon. Ils en sont très fiers aujourd'hui, à juste titre. Maintenant, avec les beaux jours, on peut manger dehors. Difficile de savoir combien on va être ! Je sens que les bénévoles vont être débordés . Et je sens que je vais m'y mettre. Il paraît que la seule qualité requise est la bonne humeur. C'est dans mes cordes... Même s'il y a déjà eu plus de 20 cuistots différents, cuisiner pour beaucoup, tout le monde ne le sent pas. Mais je ferai autre chose...

Le dimanche matin, autre ambiance : café, croissants, chocolatinnes. Mon attachement légendaire à ma région devrait me faire dire : « Non ! Monsieur ! Il n'y a pas de pain au chocolat à Fiac ! » Mais je suis très ouvert et je ne le dirai pas . Personnellement, je conseille l'excellent cappuccino avec sa mousse onctueuse. Mais d'autres sont fans de l'expresso. A vous de choisir. Et vous pourrez repartir avec votre pain et vos viennoiseries.
Le bonheur !

On peut ajouter à cela les concerts certains samedis, les jeux du mercredi après-midi, la terrasse fleurie, et bien d'autres choses encore. Vous comprenez pourquoi je suis un inconditionnel qui, au début de ce papier, a failli s'emballer au lieu d'expliquer. Maintenant que vous savez tout, je suppose qu'on va vous voir bientôt. Si je ne suis pas encore arrivé, buvez un petit coup (avec modération) en m'attendant.

Associations

APE

C'est un nouveau bureau de l'Association des parents d'élèves qui a vu le jour en octobre dernier. Nous retrouvons Amandine Sers qui a repris la présidence, Anne-Laure Bernard est notre secrétaire supplée par son adjointe Amandine Coulon et Florent Parra qui endosse le rôle de trésorier épaulé par Peter Peltier.

Nous avons organisé la traditionnelle vente des sapins en décembre, nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à sa réussite.

Malgré les restrictions sanitaires difficiles de la fin d'année, nous tenions vraiment à ce que les enfants puissent avoir leur sortie de Noël ainsi que leur goûter.

Et ça n'a pas été sans difficultés que les enfants ont finalement pu apprécier la sortie cinéma que nous leur avons offerte. Ils ont également pu profiter d'un bon goûter que chacun a pu déguster dans sa classe afin d'éviter tout brassage interdit à ce moment-là. L'Ape a offert un livre à chaque enfant ainsi qu'un cadeau commun pour chaque classe, choisi par les enseignantes.

Courant février, les enfants ont enfin eu le plaisir de pouvoir fêter le Carnaval. Au vu de toutes les contraintes sanitaires que les enfants subissent depuis 2 ans, nous avons choisi avec l'équipe enseignante et l'Alae de laisser libre choix des costumes aux enfants. Nous avons fourni tous les ingrédients nécessaires à la préparation des gâteaux pour le goûter. Ce sont les enfants qui ont eu le plaisir de les confectionner durant la matinée. Le défilé n'ayant pu avoir lieu, c'est une après-midi jeux qui a été organisée.

Cette année, une vente de torchons décorés par les enfants de l'école a été prévue courant mai.

Au vu du contexte sanitaire assez difficile par moment, nous avons renoncé à l'organisation d'un loto et avons privilégié une tombola qui s'est déroulée le 13 juin. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à un don pour cet événement.

Toutes ces manifestations et celles à venir nous ont permis d'aider au financement des spectacles Fol, des séances cinéma ainsi que des diverses sorties tel que celles au refuge des tortues ou encore les Ruchers de Mathieu. Nous tenions à remercier tous nos partenaires qui contribuent à ces financements ainsi que l'association sport et loisirs Fiac et Brazis pour le don qu'ils ont fait à l'APE.



COMITÉ DES FÊTES

Avec un printemps aux airs d'étés, le comité des fêtes s'est lancé dans la préparation des fêtes de Fiac programmées le week-end du 5-6-7 août 2022.

Il est d'ores et déjà possible de réserver le repas du samedi soir (mounjetade) à l'adresse suivante : fetes.fiac@gmail.com

Le Groupe The Moon Way composé de quatre artistes aveyronnais proposant une large gamme Pop, Rock, Variétés d'Edith Piaf aux Daft Punk, animera la deuxième partie de soirée du samedi.

Dès la veille le vendredi soir avant la projection devenue traditionnelle d'un grand film en plein air sur la place du Four, vous pourrez prendre possession de la scène pour chanter en live accompagné de vos musiciens ou d'une bande karaoké ou encore tenter l'exercice périlleux du stand up. A vous d'écrire votre anecdote ou improviser, lancez-vous, nous vous attendons !!

Le concours de pétanque revient de plus belle cette année sur deux jours, samedi et dimanche.

Bien sûr la buvette vous attendra dès le début des animations tout au long du week-end.

Demandez le programme !

Vendredi :

- Karaoké - « scène ouverte »
- Cinéma : Mamma Mia

Samedi :

- Concours de pétanque
- Repas
- Concert The Moon Way

Dimanche :

- Concours de pétanque

Vive les fêtes de village, à très bientôt.

Le comité des fêtes de Fiac





MOTOCLUB FIACOIS

On peut conclure que l'année 2021 s'est bien déroulée et nous a permis de renouer avec de beaux évènements sportifs.

Le Covid et la météo nous ont en effet laissé un peu de répit.

Le dimanche 25 juillet 2021 a eu lieu, comme tous les 2 ans, notre course d'Endurance Motos et Quads comptant pour le championnat Occitanie de la Fédération Française de Moto. Deux heures de course le matin pour les quads et l'après-midi deux ou quatre heures pour les motos, selon si les pilotes couraient seuls ou en duo.

Les 10 kilomètres du circuit sur les terres Fiacaises ont ravi tous les pilotes.

Ce fut une réussite et une très belle journée pour tous.

Est ensuite venu le tour de notre course sur prairie qui s'est déroulé le week-end du 2 et 3 octobre 2021.

Tout au long du week-end se sont succédées les différentes courses.

Le samedi les motos anciennes, les tous jeunes pilotes ainsi que les vaillants pilotes du Moto-Club Fiacois. Le dimanche c'était au tour des quads et de toutes les catégories motos adultes.

Le site exceptionnel permet de voir l'intégralité du circuit et toutes les bagarres sur la piste, c'était vraiment extra !

Les pilotes ont offert une fois de plus un beau spectacle au public venu en nombre. Il y a juste quelques averses qui se sont invitées à la fin du week-end, mais c'était uniquement pour pimenter les dernières courses...

Cette année nous organiserons à nouveau une course sur prairie inscrite au championnat Occitanie Moto et quads. Nous avons été contraints d'avancer un petit peu la date par rapport aux autres années. Les courses se dérouleront le samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022.

Nous vous invitons à nous rejoindre encore plus nombreux pour encourager tous les pilotes et profiter du soleil, de la buvette, du service snack et du spectacle !

Tout cela, est bien sûr possible grâce à l'enthousiasme et à la motivation de nombreux bénévoles de la commune et alentours, sponsors, mais surtout grâce aux propriétaires des terres où sont organisées les courses. Nous remercions également les élus de la commune de Fiac qui nous accompagnent pour chaque évènement.

Toute l'équipe du Moto Club Fiacois.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Horaires des services

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 16h sans interruption.

L'agence postale est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et le jeudi de 16h30 à 18h30.

La déchetterie des Brugues (Lavaur) est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30, et en juillet et août de 8h à 14h.

La déchetterie de Graulhet est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h puis de 14h à 17h50.

Photocopies

Noir et blanc possibles à la Mairie au prix de :
- 0.10 euro : format A4 recto ;
- 0.30 euro : format A3 recto.

Tarifs du cimetière

Concessions : 23 euros le m² pour 30 ans.
Colombarium : 15 ans : 400 euros, 30 ans : 600 euros.

Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformi

té des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux. Pour plus de renseignements : www.service-public.fr

Conciliateurs de justice

Besoin de régler un litige avec votre voisin, un différend entre locataire et propriétaire, un litige relatif à la consommation ou aux mal-façons de travaux, ou encore des dettes et créances impayées... ?

M. Christian Andrieu ou M. André Lopez, tous deux conciliateurs de justice seront là pour vous aider à régler à l'amiable, les litiges, différends et autres conflits du quotidien.

À partir du 8 juin, tous les lundis après-midi, les conciliateurs de justice assureront des permanences et peuvent vous recevoir uniquement sur rendez-vous dans vos espaces « France Services » à la Maison du Pays à Serviès (81220).

Ce service est totalement gratuit !

Pour prendre rendez-vous et/ou obtenir des informations complémentaires, contactez Mme Sonia Landes ou Mme Audrey Peyratout par téléphone au 05 63 70 52 67 ou par courriel : france-services@cclpa.fr.

CARTE D'IDENTITÉ

Pour renouveler la carte d'identité d'un mineur, l'enfant et son représentant légal doivent se rendre en mairie, munis des pièces justificatives nécessaires.

A Fiac, vous avez la possibilité de demander votre carte soit à la mairie de Graulhet, soit à la police municipale de Lavaur.

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la carte à renouveler ou du passeport.

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Papiers à fournir

- Photo d'identité récente et conforme aux normes

- Justificatif de domicile

- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois (si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans)

- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet).

Le renouvellement de la carte d'identité est gratuit à condition de pouvoir présenter l'ancienne carte.

Si vous avez perdu votre carte nationale d'identité, il convient de faire une déclaration de perte. Si vous demandez une nouvelle carte d'identité, la déclaration de perte se fait en même temps que le dépôt du dossier en mairie.

Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02

Timbre fiscal : 25 euros (achat en ligne)

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

AIDES À LA COMPLÉMENTAIRE TAIRE SANTÉ

composition du foyer.

La Complémentaire santé peut couvrir tous les membres de votre foyer.

La Complémentaire santé solidaire sans participation financière

En dessous d'un certain plafond, vous n'avez rien à régler.

La Complémentaire santé solidaire avec participation financière

Entre le plafond de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière et ce plafond majoré de 35 %, vous pouvez bénéficier de la Complémentaire santé solidaire avec participation.

Combien vous coûtera la Complémentaire santé solidaire avec participation financière?

Le montant mensuel dépend de l'âge de chaque personne du foyer. L'âge est pris en compte au 1er janvier de l'année d'attribution du droit, par l'assurance maladie, à la Complémentaire santé solidaire avec participation financière.

Votre situation a changé : passage au travail à temps partiel, chômage ou départ à la retraite... ou vous avez des difficultés à payer une mutuelle, vous pouvez peut-être prétendre à la complémentaire santé solidaire.

Il y a deux niveaux d'aides :

- la Complémentaire santé solidaire sans participation financière ;
- la Complémentaire santé solidaire avec participation financière.

Vos droits

La Complémentaire santé solidaire vous donne droit à la prise en charge de la part complémentaire de vos dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Vos dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la Sécurité sociale.

Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour vos prothèses dentaires, vos lunettes, vos aides auditives...

Vous ne payez pas directement vos dépenses de santé. Il s'agit de la dispense d'avance des frais ou tiers payant.

Les conditions d'accès

Pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire, il faut remplir deux conditions.

- 1- Bénéficiaire de la prise en charge de vos frais de santé par l'Assurance maladie.
- 2- Avoir des ressources inférieures à un plafond.

Les ressources prises en compte sont celles des douze derniers mois. Le plafond de ressources varie selon le lieu de résidence et la

Montants mensuels et annuels

Assuré âgé de 29 ans et moins :

8 euros - 96 euros

Assuré âgé de 30 à 49 ans :

14 euros - 168 euros

Assuré âgé de 50 à 59 ans :

21 euros - 252 euros

Assuré âgé de 60 à 69 ans :

25 euros - 300 euros

Assuré âgé de 70 ans et plus :

30 euros - 360 euros

Pour les salariés

En tant que salarié, vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire. À ce titre, vous pouvez bénéficier d'une dispense d'adhésion au contrat collectif obligatoire, pendant la durée de votre droit à la Complémentaire santé solidaire.

Vous trouverez les plafonds de ressources pour ouvrir vos droits à la complémentaire santé solidaire ainsi que le dossier à compléter et les pièces à fournir sur CMU. Fr

Pour les personnes hébergées gratuitement, propriétaire ou ayant une allocation logement, n'oubliez pas d'ajouter chaque mois à vos ressources (hors allocations logement) le forfait logement qui varie avec le nombre de personnes de votre foyer.

Les plafonds d'attribution de la Complémentaire santé solidaire avec ou sans participation financière

Conformément à l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale, un arrêté fixe le montant du plafond annuel de revenus à ne pas dépasser pour l'accès à la Complémentaire santé solidaire. Toutes les ressources, imposables ou non imposables, perçues au cours des douze mois précédant la demande sont prises en compte, exceptées celles mentionnées à l'article R. 861-10 du code de la sécurité sociale. Pour l'octroi de la Complémentaire santé solidaire avec participation financière, les ressources doivent être comprises entre le plafond de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière et celui-ci majoré de 35 % (article L. 863-1 du code de la sécurité sociale).

Le plafond d'attribution de l'AME est identique à celui de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière (article L.251-1 du code de l'action sociale et des familles).

Barème Complémentaire santé solidaire et AME au 1er avril 2022 (en euros)

Métropole

Nombre de personnes	Plafond Complémentaire santé solidaire sans participation financière/ AME		Plafond Complémentaire santé solidaire avec participation financière	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	9 203 €	767 €	12 424 €	1 035 €
2	13 805 €	1 150 €	18 637 €	1 553 €
3	16 566 €	1 380 €	22 364 €	1 864 €
4	19 327 €	1 611 €	26 091 €	2 174 €
Par personne en +	3 681 €	307€	4 970 €	414 €

DOM

Nombre de personnes	Plafond Complémentaire santé solidaire sans participation financière/ AME		Plafond Complémentaire santé solidaire avec participation financière	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	10 243 €	854 €	13 584 €	1 132 €
2	15 365 €	1 280 €	20 376 €	1 698 €
3	18 438 €	1 536 €	24 451 €	2 038 €
4	21 511 €	1 793 €	28 526 €	2 377 €
Par personne en +	4 097 €	341 €	5 434 €	453 €

*Les moyennes mensuelles sont fournies à titre indicatif

Important : à propos des personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit

Les personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit (propriétaire, personne logée gracieusement) ou bénéficiant d'une aide au logement se voient appliquer un forfait logement qui est ajouté à leurs ressources. Ce forfait varie selon la composition familiale. (cf. articles R. 861-5 et R. 861-7 du code de la sécurité sociale)

DROIT

AUX VACANCES

La Bourse Solidarité Vacances est un dispositif social mis en place pour aider les personnes les plus modestes à partir en vacances.

La BSV est un programme d'aide permettant d'accéder à des tarifs solidaires tout au long de l'année et partout en France métropolitaine :

- des séjours de vacances d'une semaine maximum (8 jours / 7 nuits) dans des résidences de tourisme, hôtels, campings, mobile-homes, des villages de vacances, ou encore des gîtes ;
- des loisirs divers : colonies, stages sportifs, etc. ;
- des transports en train.

Ce programme est réservé aux publics suivants :

- familles aux ressources limitées ;
- demandeurs d'emploi remplissant les conditions de ressources ou bénéficiaires du RSA ;
- jeunes en situation de précarité ;
- personnes handicapées remplissant les conditions de ressources ;
- personnes âgées remplissant les conditions de ressources.

Enfin, pour bénéficier de la Bourse Solidarité Vacances, l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) exige que vous ayez un niveau minimum d'autonomie pour être en mesure de :

- construire votre projet de vacances avec un soutien organisationnel léger ;

- vous engager jusqu'au bout dans la réalisation de votre séjour ;
- vous intégrer harmonieusement sur un site de vacances.

Quelle que soit votre situation, celle-ci sera étudiée par un référent social, la BSV ne pouvant être obtenue « en direct ».

Vous devrez remplir les conditions de ressources suivantes :

- soit avoir un quotient familial CAF égal ou inférieur à 1 000 euros sur l'année N-1 (l'année qui précède l'année de votre demande) ;
- soit bénéficier de la complémentaire santé solidaire sur l'année en cours ;
- soit justifier d'un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur aux plafonds indiqués ci-dessous :

1	21 600 euros
1,5	27 000 euros
2	32 400 euros
2,5	37 800 euros
3	43 200 euros
3,5	48 600 euros
4	54 000 euros
4,5	59 400 euros
5	64 800 euros

Pour le Tarn, le référent social, partenaire de l'ANCV (Agence nationale des chèques vacances) est le Secours Populaire Français, n'hésitez pas à le contacter pour vos vacances individuelles, les colonies de vacances de vos enfants, et les voyages organisés par l'association.

À noter

Vous ne pourrez faire qu'une seule demande d'inscription au programme BSV par an, et trois séjours maximum comprenant :

- un séjour à la mer en vacances scolaires d'été ;
- deux séjours maximum en pension complète.

ADMR



ADMR de ST Paul, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Séran, Prades, Pratviel, Teyssode, Viterbe.

L'ADMR est un service pour tous : célibataires, couples, familles, retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Familles fragilisées : accident, décès, maladie, enfants en situation précaire.

Famille nombreuses, grossesse, naissance.

Personnes âgées fragilisées.

L'association AMDR de Saint-Paul-Cap-de-Joux est gérée par une équipe de bénévoles dynamiques, certains s'occupent de la comptabilité, d'autres du montage des dossiers de demandes de prises en charge, ou de la gestion du personnel, accompagnée d'une assistante technique fédérale, Jessica.

Dans le cadre du suivi de la démarche qualité, des bénévoles rencontrent les personnes aidées à leur domicile. Le nombre de bénéficiaires étant de plus en plus important, notre équipe a des difficultés pour faire face à cet impératif, d'où le besoin de nouvelles recrues.

Si vous aimez le contact avec le public et souhaitez donner un peu de votre temps, venez rejoindre notre association.



Monsieur Jean TERLIER, Député de notre circonscription est venu nous rencontrer au local le jeudi 14 octobre. Monsieur Fabre et Monsieur le Maire de Saint Paul étaient présents. Nous avons échangé sur les problématiques du grand âge. Nous avons parlé de l'avenant 43 qui revalorise les salaires des aides à domicile.

Quelques rappels :

Permanences assurées au local
les mardis et jeudis de 9 heures à 12 heures.

Téléphone : 05 63 75 39 57

stpauldejoux@admrtarn.fr

Nouveau Service

SAINT PAUL CAP DE JOUX

Livraison de repas
à votre domicile

Se renseigner, commander au
06 33 73 85 12
stpauldejoux@admrtarn.fr

En partenariat avec **POPOTE SERVICES**
qui cuisine des plats faits maison élaborés
avec des produits frais et locaux

10 Rue de la République- 81220 ST PAUL CAP DE JOUX
Tél : 05 63 75 39 57



Fiac
Tarn



Tél. 05 63 58 03 97

LUNDI	8H30-12H	
MARDI	8H30-12H	
MERCREDI	FERMÉ	
JEUDI	8H30-12H	16H30-18H30
VENDREDI	8H30-12H	
SAMEDI	8H30-12H	
DIMANCHE	FERMÉ	



LA POSTE

RÈGLES DE BON

La municipalité tient à rappeler aux habitants de la commune quelques règles essentielles permettant de contribuer au bon voisinage et au bien-être de tous.

• **Travaux de bricolage et de jardinage** : un arrêté préfectoral dispose que les habitants « doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent », et notamment que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques ne sont pas autorisés le dimanche après-midi.

• **Brûlage des déchets verts** : le règlement sanitaire départemental dispose que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit », dont les déchets verts qui sont assimilés aux ordures ménagères. Ces déchets doivent impérativement être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie. En plus de la pollution engendrée, les effets des feux de jardin peuvent être aggravés si les conditions météorologiques et/ou topographiques sont défavorables.

• **Aboiements abusifs de chiens** : le Code de la santé publique dispose que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose

dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. ». Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter les aboiements prolongés de leur(s) chien(s).

• **Animaux domestiques errants** : sont considérés comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres ainsi que tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour assurer une surveillance suffisante afin d'éviter la divagation de leurs animaux domestiques.

• **Tapage nocturne** : un tapage est considéré comme nocturne lorsqu'il a lieu entre 22h et 7h du matin. L'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Il est constatable lorsque son auteur a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour y remédier. Les habitants sont invités à maîtriser le niveau sonore de leurs activités.

• **Stationnement** : il est régulièrement constaté des véhicules stationnés qui entraînent un danger ou une gêne pour les autres usagers. On distingue 4 types d'arrêt ou stationnement inadéquats, qui ne sont pas systématiquement matérialisés par des panneaux : dangereux, abusif, gênant et très gênant. Vous pouvez retrouver la liste sur le site de la Sécurité Routière : www.securite-routiere.gouv.fr Dans tous les cas, vous risquez une contravention et une amende, avec obligation de déplacer le véhicule. Si le conducteur est absent ou refuse de bouger son véhicule, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent également être prescrites. Dans le cas d'un stationnement dangereux, le conducteur encourt également une peine supplémentaire de perte de points ou de suspension du permis de conduire.

LES NUMÉROS D'URGENCE

sourdes et malentendantes (une connexion internet et une webcam sont nécessaires), du lundi au vendredi en journée et le samedi matin.

Face à un enfant en danger et dans le doute, appeler le 119

Promiscuité, tension, anxiété... Le contexte particulier du confinement lié à l'épidémie de Covid-19 expose les mineurs aux violences intrafamiliales. Le 119 est le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.

Durant toute la période du confinement, si vous êtes victime ou si vous avez connaissance d'une situation de maltraitance d'un enfant, vous devez appeler le 119. Tout le monde peut appeler le 119 : les enfants et adolescents confrontés eux-mêmes au danger, ou appelant pour un autre enfant qu'ils connaissent, et les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger (dans leur famille, voisinage, communauté éducative...). Les appels des mineurs sont traités en priorité. Le 119 est joignable 24h/24, 7j/7, gratuit depuis tous les téléphones (fixes, mobiles, cabines...), confidentiel, invisible sur les factures détaillées, il n'apparaît sur aucun relevé de téléphone.

Cette année, le numéro 119 propose deux nouveautés :

- un formulaire dédié en ligne, pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas appeler ;
- un service de relais téléphonique en langue des signes françaises pour les personnes

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Pourquoi appeler le 112 ?

Un accident peut survenir n'importe quand et n'importe où, même lorsque vous visitez un pays de l'Union européenne.

Si vous êtes impliqué dans un accident ou que vous en êtes témoin ou si vous remarquez un incendie ou apercevez un cambriolage, vous pouvez appeler le 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique).

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen unique, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne. Ce numéro ne remplace pas les numéros d'urgence nationaux existants.

J'appelle le 112 pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police.

Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur ! Expliquez à l'opérateur que tout va bien. Dans le cas contraire, il se peut qu'une aide d'urgence doive être envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

Samu : 15

Pourquoi appeler le 15 ?

Le Service d'aide médicale urgente (SAMU) peut être appelé pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé

vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier...)

J'appelle le 15 :

- en cas de besoin médical urgent ;
- en cas de malaise ;
- en cas de coma ;
- en cas d'hémorragie ;
- en cas de douleur thoracique (cela peut être un infarctus et nécessite une intervention très rapide, la mort pouvant survenir rapidement) ;
- en cas de difficultés respiratoires (surtout si la personne est asthmatique ou cardiaque ou que cela se produit lors d'un repas) ;
- quand une personne ne respire plus ;
- quand vous vous trouvez en présence d'un brûlé ;
- en cas d'intoxication ;
- etc.

Police / Gendarmerie: 17

Dans quelles situations appeler le 17 ?

J'appelle le 17 lorsque je suis en danger ou que je constate que quelqu'un est en danger :

- en cas de violences ;
- en cas d'agression ;
- en cas de vol à l'arraché ;
- en cas de cambriolage ;
- etc.

Le traitement de l'appel au 17 :

Votre appel sera pris en charge immédiatement par le centre de traitement du 17 « police secours » qui enverra sur place la patrouille la plus proche et adaptée à votre urgence (police ou gendarmerie nationales selon la zone de compétence). Gardez au maximum votre sang-froid, donnez votre localisation exacte, la nature de l'urgence, le nombre d'agresseurs et leur description, notez les numéros de plaque, indiquer la direction de fuite, etc.

En cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le plus proche des lieux des faits ou de votre résidence.

Sapeurs-pompiers : 18

Pourquoi appeler le 18 ?

Les sapeurs-pompiers peuvent être appelés pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

J'appelle le 18 en cas de :

- incendie ;
- fuite de gaz ;
- risque d'effondrement ;
- ensevelissement ;
- brûlure ;
- électrocution ;
- accident de la route ;
- etc.

Urgence aéronautique : 191

Pourquoi appeler le 191 ?

Le numéro d'appel d'urgence aéronautique 191 est utilisable par tout usager en situation de détresse, par tout témoin direct d'un accident d'aéronef, ou par toute personne inquiète de la disparition d'un aéronef et de ses occupants.

Pourquoi appeler le 114 ?

Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 », numéro gratuit, ouvert 7/7, 24h/24.

ANNUAIRE

Travaux agricoles

GALZIN Raymond - TRAVAUX AGRICOLES - La Mouline - 05 63 41 32 13

RAYNAUD Philippe - ENTREPRISE AGRICOLE - ASSAINISSEMENT - EPANDAGE - En Testoulat - 05 63 70 72 37 - 06 82 85 23 20

Artisans

BURLET Stéphane - CHARPENTE - Le Bourg - 05 63 58 24 53

CARTIGNY Jean-Louis - MENUISERIE - EBENISTERIE - La Sauzière - 05 63 58 56 44

CASTILLON Patrick MNFP - MENUISERIE - ALU - BOIS - PVC - En Gasquet - 05 61 84 49 42 - 06 26 58 30 23

CAZELLES Nicolas - TERRASSEMENT - PISCINE - MINI-PELLE - ASSAINISSEMENT - En Caussé - 06 77 10 00 86

AUGÉ Didier - ELECTRICITE - Fiac - 06 82 28 42 34 - augedidier@orange.fr

DA RUGNA Gérard - MAÇONNERIE - En Borderie - 05 63 41 47 30

KEROUI CONSTRUCTION - CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES - 1, chemin des Colverts - 06 11 59 76 95

JAROSZ Stéphane - CHARPENTIER- COUVREUR - ZINGUEUR - 06 18 73 34 53 - 06 13 76 17 17 - jaroszk@sfr.fr

LABOURDETTE Claude - LUTHIER GUITARES ACOUSTIQUES - 06 76 86 23 10

LARROQUE Christophe - PLATRE AND CO - PLAQUISTE - Bellevue - 05 63 58 11 16

Pratique

PRADELLES Xavier - PEINTRE DECORATEUR - En Conté - 06 75 06 27 74 -
09 73 01 63 65 - xav.pradelles@gmail.com

TOURNIE Jean-Florent - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ZINGUERIE -
RAMONAGE - Brazis - 06 67 31 94 57

ZANIBELLATO Sébastien - MAÇONNERIE - En Maurel nord - 06 22 19 54 92

Commerce

CAFE DE FIAC - CAFE ASSOCIATIF - 6, Place du Four - cafe.fiac@gmail.com

BIRBES Vincent - VENTE DIRECTE - ELEVEUR DE PORCS FERMIERS - La Brette
05 63 70 63 75

BRIEUSSEL Véronique TETE A TETE - COIFFURE A DOMICILE - Les Martyrs -
06 12 86 15 06

CHÂTEAU DE FIAC - 05 54 72 10 10 - contact@chateaudefiac.com

CHEZ KAREN - PATES FRAICHES - La Bouriatte - 06 60 34 46 12

ESTEVE EARL - VENTE DIRECTE AU DETAIL : VIANDE BOVINE-PORCINE PRO-
DUITE A LA FERME - En Gilard - 05 63 58 03 50 06 12 58 33 56

GAEC D'EN MAUREL - Samuel VIDAL Sophie ZANIBELLATO - VENTE DIRECTE
DE VIANDE AGNEAU ET MERGUEZ - En Maurel - 06 48 73 47 42 -
<https://lagneaudenmaurel.jimdo.com>

GOLF DE FIAC-BRAZIS - 05 63 70 64 70

L'ASSIETTE A PAR - RESTAURANT - Brazis - 07 89 09 55 43

L'HERMITAGE - LOCATION DE SALLE - TRAITEUR - L'Hermitage -
05 63 42 06 68

RAGT - PRODUITS AGRICOLES - La Gare - 05 63 58 12 76

Enseignement

ECOLE PUBLIQUE - Rue de l'Ecole - 05 63 41 05 64

Hébergement

BASTIE Philippe - GITE - En Cassé - 06 06 91 71 10

BOYER Nelly - GITE - En Coulon - 05 63 41 31 94

CLARKE Roger - GITE - CHAMBRES D'HOTES - Les Pradailles - 05 63 70 52 07

MAISON YOMA - CHAMBRES D'HOTES - GITE - 2, rue du Barracou -
06 88 57 12 44

Professions libérales

BOYER Jeanne LEMEE Corinne - INFIRMIERES - Le Bourg - 05 63 34 49 89

DJARDINS RIBOUD Denis - ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS, (tonte, taille,
soins des végétaux et des gazons...) - La Maurélié - 06 66 39 85 29

ESTIEU Sylviane - ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Le Cun -
05 63 42 18 49

HAMMI Mélanie - ERGOTHERAPEUTE - Fiac - 06 50 61 29 49

KS MULTISERVICES - TOUS TRAVAUX - Clareous - 06 71 61 6507

LABOURDETTE Marie - FLORATHERAPEUTE AGREEE FLEURS DE BACH -
FIAC - 06 74 83 02 84

LAGARRIGUE Nathalie - KINESITHERAPEUTE - 7, rue de l'Ecole - 05 63 41 68 51

QUERAT Cécile LARRUE Julie - ORTHOPHONISTES - 1 rue du Jeu du Mail

REGNIER Pierre - ESPACES VERTS PETIT BRICOLAGE - Le Bourg -
05 63 41 44 56

SOLTANE Céline - ASSITANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Claréous -
06 72 10 91 94

Divers

CHIALVO Roland SR CONNECT - DRONE, IMPRIMANTE 3D, HOLOGRAMME -
Brazis - 06 38 37 94 47 - contact@sr.connect.fr

TOUTOU'S FARM - PENSION CANINE FAMILIALE - EN BRIOLS - 06 31 05 46 50

du lundi au vendredi
de 8h - 16h sans interruption



CLARTÉ
COMMUNICATION
TRANSPARENCE

1 rue de l'École • 05 63 58 05 26 • communedefiac@gmail.com